

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968 approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Message téléphoné n° 83/MIT/CAB du 8 novembre 1968 ;

D E C R E T E :

Article 1er - Pour compter du 9 novembre 1968, Maître Benjamin d'ALMEIDA, Ministre de la Santé Publique et des Affaires Sociales est chargé de l'intérim du Ministre de l'Information et du Tourisme, pendant l'absence de Mr Urbain NICOUÉ.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

Fait à COTONOU, le 8 Novembre 1968

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,



Enile-Derlin ZINSOU

Ampliations :

PR 4 - MIT-MSPAS 4 - CS 6 -
SGG 4 - Ministères 8 - IAA 1 -
Gde Chanc 1 - DGAJL 2 - DEP 2 -
Dtion Stat. 2 - SGM 10 - SGPR 1 -
DCCT 1 - DN 1 - CES 5 - JORD 1.-